

AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

FRANCE  
JUDO

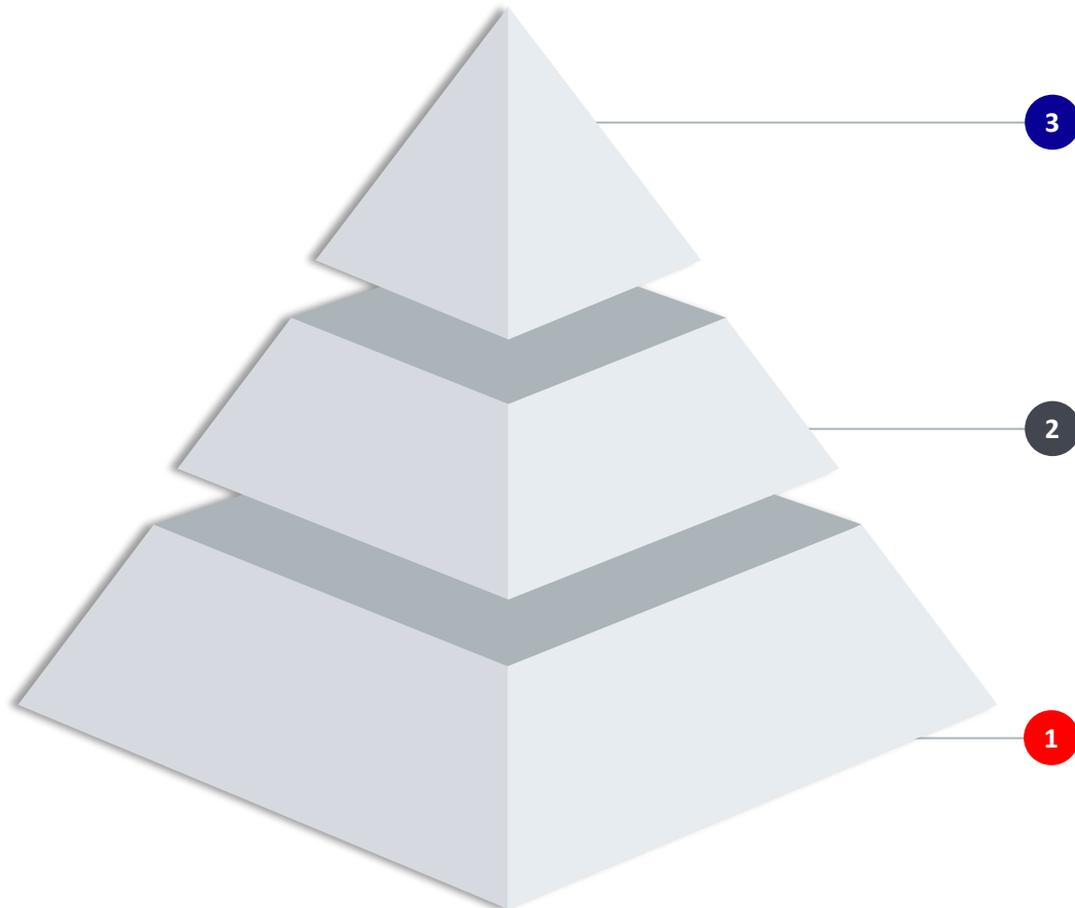
# Processus administratif et bilans Campagne PSF 2022



# **NOTICE D'INSTRUCTION**

## **Le processus administratif**

# Le processus administratif



## FRANCE JUDO

- Accompagnement des OTD et des clubs dans leurs démarches
- Analyse, régulation et validation des propositions par la commission nationale
- Transmission des dossiers à l'ANS pour mise en paiement
- Évaluation des résultats des actions et de leurs impacts par indicateur précisé dans la demande

## LES OTD

- Accompagnement des clubs dans leurs démarches par les référents de comités et ligues
- Instruction départementale et régionale des dossiers
- Propositions de la Conférence des présidents

## LE CLUB

- Dépôt d'un unique dossier sur **LE COMPTE ASSO** (pouvant comporter jusqu'à 3 projets)
- Justification financière N-1 à fournir directement sur LE COMPTE ASSO

# — Comment déposer une demande de subvention ?

## ETAPE 1 – Connexion sur LE COMPTE ASSO

Créez votre espace club sur le [COMPTE ASSO](#) ou connectez-vous :

- ▶ il s'agit de votre première connexion ? Connectez-vous à l'aide du [TUTORIEL ICI](#)
- ▶ ou connectez-vous avec vos identifiants habituels via votre espace club du site fédéral ou directement sur LE [COMPTE ASSO](#)

## ETAPE 2 – Préparation au dépôt

Munissez-vous ou actualisez :

- ▶ de votre numéro SIRET
- ▶ de votre numéro RNA (ou du récépissé en préfecture)
- ▶ du numéro d'affiliation FRANCE JUDO
- ▶ de l'adresse du siège social
- ▶ de l'adresse de gestion ou de correspondance (si différente)
- ▶ des coordonnées du représentant légal et du nom de la personne chargée de la présente demande
- ▶ de la quantité des moyens humains de l'association
- ▶ du budget général de l'association

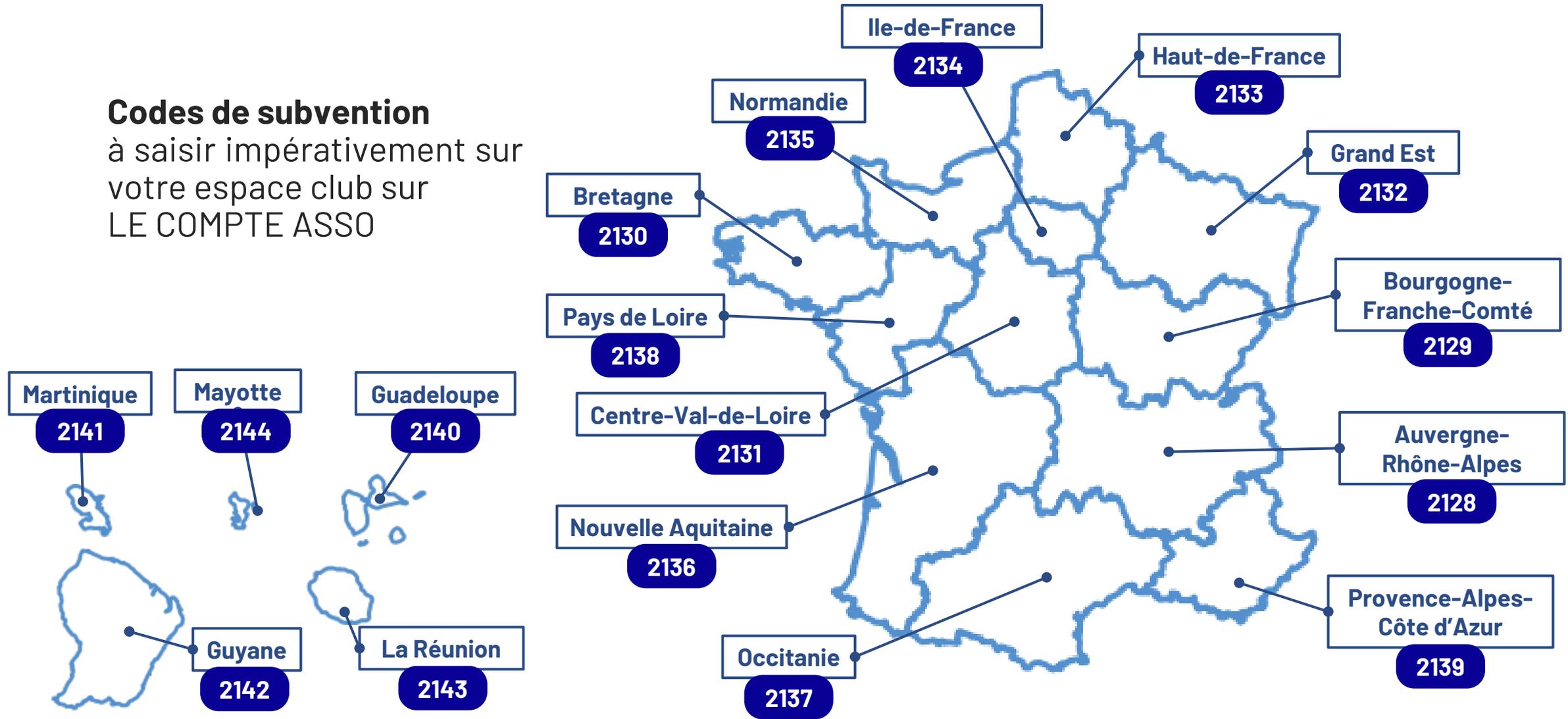
## ETAPE 3 – Documents nécessaires

Munissez-vous ou actualisez :

- ▶ du descriptif de votre action et des moyens humains et matériels mis en œuvre
- ▶ de la durée de l'action
- ▶ du résultat espéré et des indicateurs de résultat d'action pour en permettre l'évaluation
- ▶ du budget total de l'action
- ▶ du montant des financements complémentaires et du montant de financement des fonds territoriaux demandé

# Modalités de dépôt

**Codes de subvention**  
à saisir impérativement sur  
votre espace club sur  
LE COMPTE ASSO



# — Quelques conseils avant de déposer un dossier

## 1 club = 1 dépôt

Chaque porteur de projet déposera **un seul et unique dossier** sur son espace LE COMPTE ASSO **comportant 1, 2 ou 3 action(s) projet(s)** distincte(s)

### RESSOURCES

Cf. NOTICE EXPLICATIVE PSF 2022

- CLUBS
- OTD

## Tous les projets ne sont pas subventionnables

**Veillez à respecter le cadre et les objectifs fixés**

Ne sont pas subventionnables :

- ▶ Construction/rénovation d'infrastructures lourdes
- ▶ Emploi/apprentissage

### RESSOURCE

Cf. NOTICE EXPLICATIVE PST 2022

## Vos bilans 2021

Vous avez bénéficié d'une aide ANS en 2021 ? Vous avez réalisé les actions en 2021 ?

- ▶ **Déposez 1 bilan (CRF\*) par action** subventionnée directement sur LE COMPTE ASSO

*\*CRF = compte rendu financier*

### RESSOURCE

Cf. NOTICE ANS

« Saisir son Compte Rendu Financier »

**1**

# **BILAN DE VOS PROJETS PSF 2021**

**Transmettez vos bilan CRF 2021 via LE COMPTE ASSO !**

# SCÉNARIO 1

## L'association a réalisé le projet en 2021

L'association souhaite déposer  
**une nouvelle demande en 2022**

L'association doit **déposer le CRF**  
**lors de cette demande**

**FRANCE JUDO analyse le CRF**  
au regard des critères  
d'évaluation  
qu'elle a fixés

En cas de demande de  
versement, partiel ou complet,  
une **notification**  
sera envoyée à l'association **par**  
**l'ANS**

L'association **ne souhaite pas**  
**déposer** de  
nouvelle demande  
en 2022

L'association doit **déposer le CRF**  
**avant le 30/06/ 2022**

## SCÉNARIO 2

### L'association a partiellement réalisé le projet

L'association souhaite déposer **une nouvelle demande en 2022**

L'association doit déposer le **CRF intermédiaire SCANNÉ** lors de cette demande dans les documents complémentaires

FRANCE JUDO **analyse le CRF** au regard des critères d'évaluation qu'elle a fixés

L'association doit **déposer le CRF définitif** avant le **30/06/2022** sur LE COMPTE ASSO

**FRANCE JUDO analyse le CRF** au regard des critères d'évaluation qu'elle a fixés  
En cas de demande reversement une **notification** sera envoyée à l'association **par l'ANS**

L'association **ne souhaite pas déposer** de nouvelle demande en 2022

## SCÉNARIO 3

L'association n'a pas réalisé le projet

L'association demande le report de la subvention

L'association **n'a pas réalisé** le projet

L'association doit saisir dans le CRF que le projet **n'a pas été réalisée** :

- Soit au moment du dépôt d'une nouvelle demande 2022
- Soit avant le 30/06/2022

L'association procédera au **versement total** de la subvention après notification de l'ANS

L'association demande le **report** de la subvention

L'association doit saisir dans le CRF que le projet souhaite **être reporté** :

- Soit au moment du dépôt d'une nouvelle demande 2022
- Soit avant le 30/06/2022

L'association devra transmettre le **CRF final** au service instructeur via LE COMPTE ASSO **avant le 30/06/23** ou au moment de sa nouvelle demande PSF 2023

# 2

## **DÉPOSER UN PROJET D'ACTION**

**Transmettez vos nouvelles demande CRF 2022 via LE COMPTE ASSO !**

# Construire son projet d'actions : remplir le compte-rendu financier (CRF) 2021

Le **compte-rendu financier 2021** est dématérialisé sur votre espace LE COMPTE ASSO  
Lors de votre nouvelle demande 2022, **vous devez déposer OBLIGATOIREMENT déposer votre CRF 2021 dans « les documents spécifiques au dossier »**  
(si vous avez plusieurs CRF vous pouvez soit fusionner les .pdf soit les compresser au format .zip)

## Il est composé de 3 parties :

- ▶ Le bilan qualitatif de l'action réalisée
- ▶ Le tableau de synthèse (budget prévisionnel/réalisé)
- ▶ Les données chiffrées

**Toutes les parties doivent être rigoureusement renseignées**  
**N'hésitez pas à vous faire accompagner par vos référents ligue ou comité**



*Si vous avez bénéficié **d'une aide en 2020, non renouvelée en 2021**, vous n'avez pas de compte-rendu à déposer !*

*Vous devez renseigner le champs « **première demande** » au moment du dépôt en 2022*

## Renseignez la description des projets

Toutes les orientations données aux projets doivent correspondre aux objectifs listés dans les NOTICES PSF 2022

1.

**Cliquez sur le + pour ajouter un nouveau projet**

2.

**Renseignez précisément la description du projet**

Si vous renouvelez une action de l'an passé, cochez la case « *renouvellement* », puis sélectionnez dans le menu déroulant l'action que vous souhaitez reconduire

3.

**Sélectionnez l'objectif puis le dispositif fédéral poursuivis**

4.

**Ciblez le public bénéficiaire puis le territoire et les moyens humains**

Veillez à cibler prioritairement les publics cibles et les territoires prioritaires mentionnés dans les notices explicatives

5.

**Fixez des critères d'évaluation**

Détaillez vos indicateurs de projet qui seront utilisés pour l'évaluation de votre projet

## Détaillez la partie financière : subvention demandée et budget prévisionnel

- ▶ La durée de l'exercice budgétaire de l'action est automatiquement préremplie : selon l'année civile en cours
  - ▶ **Le projet doit débuter durant l'année 2022**
  - ▶ **Les budgets doivent être obligatoirement équilibrés**
- ▶ Renseignez le montant demandé au titre du PSF sur la ligne « *fédérations sportives* »
  - ▶ Ajoutez **toutes les autres subventions demandées** pour l'action
  - ▶ **Valorisez les recettes liées à l'action** : nombre de licences + cotisations
  - ▶ Indiquez les **fonds propres** utilisés dans « *ressources propres affectées au projet* »
- ▶ Les cases totaux et pourcentages **se remplissent automatiquement**
  - ▶ La subvention ne doit **pas représenter + de 50%** du budget de l'action
  - ▶ Valorisez seulement les charges salariales liées au projet : % de la charge annuelle

## — Quelques points de vigilance

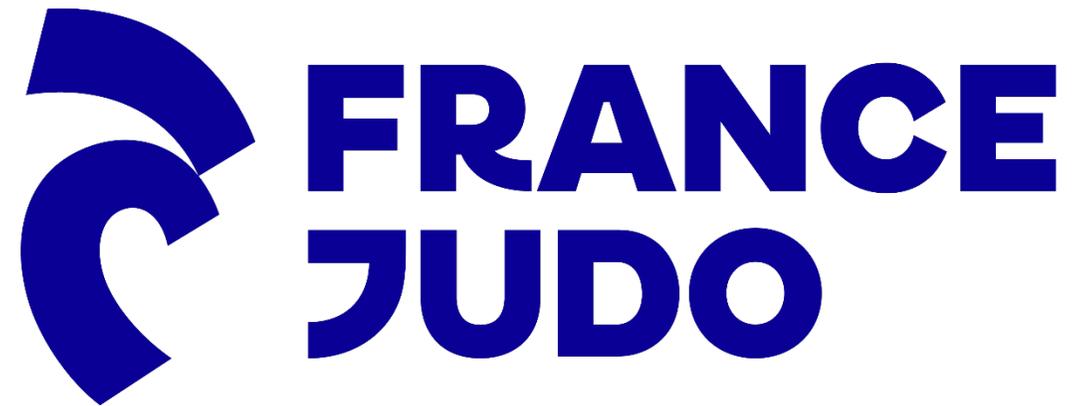
- ▶ Lors de la soumission de votre projet, une nouvelle mention apparaît :  
*« l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte »*
- ▶ Détaillez l'affectation des charges/produits du budget au projet :  
**Le budget de l'action ne doit pas correspondre au budget annuel de l'association !**
- ▶ Seules les associations qui disposent d'une information quantifiable et valorisable, ainsi que des méthodes d'enregistrement fiables, peuvent inscrire **des contributions volontaires** dans leurs budgets et comptes de résultats
- ▶ Mentionnez **toute observation utile à la compréhension** de votre action et au déroulement de sa réalisation

## — Trouvez de l'aide

**Faites-vous accompagner tout au long du processus de dépôt de votre demande de subvention par vos référents ligue**

Pour toute demande de conseil ou de suivi spécifique, de l'élaboration du projet au dépôt sur LE COMPTE ASSO en passant par la construction du budget prévisionnel, contactez les responsables administratifs de votre ligue **via les adresses email suivantes :**

LIGUE	CONTACT
FRANCE JUDO (et Outre-mer)	<a href="mailto:psf@ffjudo.com">psf@ffjudo.com</a>
Auvergne-Rhône-Alpes	<a href="mailto:psf@aura-ffjudo.com">psf@aura-ffjudo.com</a>
Bourgogne-Franche-Comté	<a href="mailto:psf@bfc-ffjudo.com">psf@bfc-ffjudo.com</a>
Bretagne	<a href="mailto:psf@bretagne-ffjudo.com">psf@bretagne-ffjudo.com</a>
Centre-Val de Loire	<a href="mailto:psf@cvl-ffjudo.com">psf@cvl-ffjudo.com</a>
Grand Est	<a href="mailto:psf@grandest-ffjudo.com">psf@grandest-ffjudo.com</a>
Hauts-de-France	<a href="mailto:psf@hautsdefrance-ffjudo.com">psf@hautsdefrance-ffjudo.com</a>
Île-de-France	<a href="mailto:psf@idf-ffjudo.com">psf@idf-ffjudo.com</a>
Normandie	<a href="mailto:psf@normandie-ffjudo.com">psf@normandie-ffjudo.com</a>
Nouvelle Aquitaine	<a href="mailto:psf@nouvelleaquitaine-ffjudo.com">psf@nouvelleaquitaine-ffjudo.com</a>
Occitanie	<a href="mailto:psf@occitanie-ffjudo.com">psf@occitanie-ffjudo.com</a>
Pays de la Loire	<a href="mailto:psf@pdl-ffjudo.com">psf@pdl-ffjudo.com</a>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	<a href="mailto:psf@paca-ffjudo.com">psf@paca-ffjudo.com</a>



[www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com)

---

**CONTACT**

[psf@ffjudo.com](mailto:psf@ffjudo.com)